

OBJET

FINANCES -
Dotation de
Solidarité Urbaine -
Année 2020 -
Rapport d'utilisation
- Communication.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/06/2021

Date d'affichage :
05/07/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUIN 2021 à 18h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERLOT.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La loi n° 91.429 du 13 mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Cette dotation est attribuée à des communes disposant d'un potentiel fiscal faible et d'un pourcentage élevé de logements sociaux. Elle a donc une composante sociale majeure. C'est pourquoi en 2020, la Ville a souhaité prioriser le bénéfice de la DSU sur des actions en faveur des populations confrontées à des difficultés sociales.

La Ville a été éligible à la D.S.U. en 2020 pour un montant de 11 283 540 €.

En application de l'article L 2334.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous présente le rapport qui retrace les actions de développement social urbain réalisées au cours de cet exercice, ci-dessous :

Pour les dépenses d'investissement

1°) Locaux associatifs de quartier	620 000,00 €
2°) Aménagement du cadre de vie	
-Accès personnes à mobilité réduite – maîtrise d'œuvre et travaux	381 000,00 €
-Vidéo protection	152 020,00 €
-Travaux énergétique	487 180,00 €
-Travaux éclairage public	190 700,00 €
-Requalification voirie	801 970,00 €
-Programme des écoles	455 950,00 €
3°) Aménagement d'équipements sportifs et de loisirs dans divers quartiers	805 130,00 €
4°) Action Sociale	
-Maison des services à la population	2 016 500,00 €
TOTAL	5 910 450,00 €

Pour les dépenses de fonctionnement

Opération en faveur de la jeunesse	62 580,00 €
Subventions versées par la Ville à caractère social	
-Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale	3 121 530,00 €
Maisons de quartier, foyer d'étudiants, centres sociaux	1 929 292,00 €
Transports, aides sociales	259 688,00 €
TOTAL	5 373 090,00 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la liste des actions de développement social urbain financées dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine, et réalisées au cours de l'exercice 2020 dans les conditions définies au présent rapport.

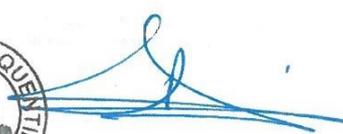
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210628-53392-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 juillet 2021

Publication : 5 juillet 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation